

BOUYGUES TELECOM
Société Anonyme au capital de 929 207 595,48 €
Siège Social : 37-39 rue Boissière - 75116 Paris
397 480 930 R.C.S. Paris
(la « Société » ou « **BOUYGUES TELECOM** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 AVRIL 2025

.....
PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration (incluant le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes individuels relatifs à l'exercice 2024, approuve les comptes individuels au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également le montant des charges non déductibles engagées par la Société au cours de l'exercice écoulé, qui s'élève à 1 804 758 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 466 079 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration (incluant le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2024, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2024)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration (incluant le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, après avoir constaté que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 279 640 472,23 euros, et que le bénéfice distribuable s'élève à 2 312 620 339,43 euros, décide de l'affecter comme suit :

- versement d'un dividende de 299 980 404,84 €, soit 4,92 euros pour chacune des 60 971 627 actions composant le capital de la Société ; et
- affectation du solde en report à nouveau, qui s'élève, après affectation, à un montant de 2 012 639 934,59 euros.

Le dividende sera payable en numéraire le 28 avril 2025.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices sociaux précédents ont été les suivants :

	2021	2022	2023
Nombre d'actions	60 971 627	60 971 627	60 971 627
Dividende unitaire	4,92 €	-	4,92 €
Dividende total (a)	299 980 404,84 €	-	299 980 404,84 €

(a) montants éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme

Signé par **JULIETTE
LALLEMAND** le 31/07/2025
22:49



Copie certifiée conforme



COMPTES INDIVIDUELS
au 31 décembre 2024

Bilan
Compte de résultat
Annexe

COMPTES INDIVIDUELS BOUYGUES TELECOM

BILAN

Au 31 décembre

en millions d'euros

ACTIF		Exercice 2024 Net	Exercice 2023 Net
Immobilisations incorporelles	Note 3	4 061	3 353
Immobilisations corporelles	Note 4	5 442	5 124
Immobilisations financières	Note 5	2 017	1 610
ACTIF IMMOBILISE		11 520	10 086
Stocks	Note 6	79	83
Avances et acomptes versés sur commandes		18	26
Clients et comptes rattachés	Note 7	1 548	1 473
Autres créances, comptes de régularisation et assimilés	Note 8	1 447	1 347
Valeurs mobilières de placement		0	0
Disponibilités		17	68
ACTIF CIRCULANT		3 110	2 998
TOTAL ACTIF		14 630	13 085

PASSIF		Exercice 2024	Exercice 2023
Capital social		929	929
Primes, réserves et report à nouveau		4 139	4 065
Résultat de l'exercice		280	374
Provisions réglementées		198	141
CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES	Note 9	5 545	5 509
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	Note 10	505	494
DETTES FINANCIERES	Note 11	3 835	2 698
Avances et acomptes reçus sur commandes		8	12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 781	1 843
Autres dettes, comptes de régularisation et assimilés	Note 12	2 739	2 326
DETTES NON FINANCIERES		4 528	4 181
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	Note 13	216	203
TOTAL PASSIF		14 630	13 085

COMPTES INDIVIDUELS BOUYGUES TELECOM

COMPTE DE RESULTAT

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre

en millions d'euros

	Exercice 2024	Exercice 2023
Chiffre d'affaires	7 956	7 715
Autres produits d'exploitation	1 706	1 792
Achats et variations de stocks	-1 089	-1 180
Impôts, taxes et versements assimilés	-195	-173
Charges de personnel	-666	-606
Charges externes et autres charges d'exploitation	-5 352	-5 400
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-1 780	-1 663
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	580	484
Produits et charges financiers	-118	37
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	462	521
Produits et charges exceptionnels	-31	-38
Participation / Intéressement des salariés	-30	-17
Impôts sur les bénéfices	-122	-92
RESULTAT NET	280	374

ANNEXE au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2024

Notes	Pages
1 : Faits significatifs de l'exercice	6
2 : Principes, règles et méthodes comptables	8
3 : Immobilisations incorporelles	14
4 : Immobilisations corporelles	14
5 : Immobilisations financières	14
6 : Stocks	15
7 : Clients et comptes rattachés	15
8 : Autres créances, comptes de régularisation et assimilés	16
9 : Capitaux propres et autres fonds propres	16
10 : Provisions pour risques et charges	16
11 : Passifs financiers	17
12 : Autres dettes, comptes de régularisation et assimilés	17
13 : Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	17
14 : Produits d'exploitation	18
15 : Charges externes et autres charges d'exploitation	18
16 : Dotations et reprises aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation	19
17 : Résultat financier	19
18 : Résultat exceptionnel	19
19 : Informations concernant les entreprises liées	20
20 : Situation fiscale	20
21 : Effectifs	21
22 : Instruments financiers	21
23 : Engagements hors bilan	22
24 : Actionnariat de la société	25
25 : Consolidation des comptes	25
26 : Tableau des filiales et des participations	25

Note 1 Faits significatifs

1.1 Faits significatifs de l'exercice 2024

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2024 sont présentées ci-après :

- Le 22 février 2024, Bouygues Telecom a signé un protocole d'exclusivité avec le groupe La Poste, en vue d'acquérir 100% du capital de sa filiale La Poste Telecom, 1er opérateur virtuel du marché français (détenue à cette date à 51% par le groupe La Poste et à 49% par SFR) et de conclure un partenariat de distribution exclusif associant le groupe La Poste, La Banque Postale et La Poste Telecom. En 2023, La Poste Telecom regroupait 400 collaborateurs et a réalisé un son chiffre d'affaires total était de 318 millions d'euros. L'opération effective a eu lieu le 15 novembre 2024, après obtention de l'accord de l'Autorité de la concurrence et de la résolution des divergences entre SFR et La Poste sur les modalités de réalisation.

Le prix d'acquisition s'élève à 972 millions d'euros sans part complémentaire.

Bouygues Telecom prévoit des coûts d'intégration en 2025 et 2026 pour préparer l'opération de migration Réseau des clients dans les meilleures conditions. À l'issue de cette migration, la contribution de l'acquisition de La Poste Telecom atteindrait environ 140 millions d'euros d'EBITDA après Loyer par an à partir de 2028.

- Le 27 février 2024, Bouygues Telecom a annoncé qu'elle n'exercera pas en 2024 l'option d'achat, dont la période d'exercice s'étendait du 15 mars au 15 juin 2024, qui lui permettrait de détenir 51% de la co-entreprise SDAIF détenue avec Vauban Infrastructure Partners.
- Le 20 juin 2024, le conseil d'administration de Bouygues Telecom a autorisé la cession de 5 sites MSC (data centres) du cœur de réseau en Ile de France. Le 18 décembre 2024, deux sites ont été cédés pour 63 millions d'euros. Une plus-value de 16 millions d'euros a été comptabilisée en résultat exceptionnel au 31 décembre 2024.
- Le 1^{er} octobre 2024, BTBD a été tuppée dans Bouygues Telecom avec rétroactivité fiscale et comptable au 1^{er} janvier 2024. Un mali de fusion de 595 millions d'euros a été constaté dont 273 millions d'euros d'actif incorporel amortissable (le parc clients) et 322 millions d'euros de fonds commercial non amortissable.

1.2 Rappel des faits significatifs de l'exercice 2023

- En octobre 2019, la société Free Mobile a assigné Bouygues Telecom devant le tribunal de commerce de Paris sur le fondement de la concurrence déloyale, au motif que des offres anciennes de Bouygues Telecom associant un forfait téléphonique et l'acquisition d'un téléphone mobile constitueraient des opérations de crédit à la consommation et des pratiques trompeuses. Le 9 février 2023, le tribunal de commerce de Paris a condamné Bouygues Telecom à payer à Free Mobile la somme de 308 millions d'euros de dommages et intérêts et a indiqué que l'exécution provisoire du jugement est de droit, ce qui selon Bouygues Telecom est inexact s'agissant d'une procédure introduite avant le 1^{er} janvier 2020. Free Mobile a pris la décision de procéder à l'exécution forcée de la condamnation. En conséquence, le 16 mai 2023 Bouygues Telecom a versé à Free Mobile la somme de 308 millions d'euros majorée notamment des intérêts légaux, soit 310 millions d'euros financés par endettement. Bouygues Telecom conteste le jugement du tribunal de commerce de Paris ainsi que son exécution provisoire et a fait appel de ce jugement devant la Cour d'Appel de Paris. Cette somme a été classée dans le bilan du 31 décembre 2023 en « Immobilisations financières ». Free Mobile a également interjeté appel de ce jugement et a porté sa demande à 742 millions d'euros à titre de dommages-intérêts.
- Réforme des retraites des France : Le 15 avril 2023, la réforme des retraites portant sur le report à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite en France a été publiée au Journal Officiel. L'impact de cette modification de régime estimé est uen reprise de provision de 6 millions d'euros (dont +7,7 millions d'euros pour la provision pour indemnités de départ à la retraite et -1,6 millions d'euros pour la provision Médailles du travail) et a été appréhendé en « résultat exceptionnel » dans le compte de résultat.

- Le 27 décembre 2023, Bouygues Telecom a signé avec Statkraft, un contrat d’approvisionnement en électricité verte grâce à l’installation de panneaux photovoltaïques en France. A compter du 1^{er} janvier 2025, et pour 10 ans, Statkraft livrera à Bouygues Telecom 35 GWh par an, ce qui représente environ 5% de sa consommation annuelle. Les volumes et la durée sur lesquels le Groupe est fermement engagé sont mentionnés dans les engagements hors bilan.

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2024

Néant.

2.1 Référentiel

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les comptes sont présentés en millions d'euros.

2.2 Actif

2.2.1 Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Elles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Droits d'usage irrévocables (IRU)	Linéaire	15 à 30 ans
Frais d'accès au service clients (FAS)	Linéaire	3 à 5 ans
Frais d'accès au service infrastructures mutualisées	Linéaire	10 à 20 ans
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans ⁽¹⁾
Autorisation d'utilisation de fréquences 4G	Linéaire	20 ans ⁽²⁾
Autorisation d'utilisation de fréquences 700 MHz	Linéaire	20 ans ⁽³⁾
Autorisation d'utilisation de fréquences 5G	Linéaire	15 ans ⁽⁴⁾
Autorisation d'utilisation de fréquences 900 MHz, 1,8 GHz et 2,1 GHz	Linéaire	10 ans ⁽⁵⁾
Logiciels, développements informatiques et bureautiques	Linéaire	2 à 8 ans

(1) Depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005, Bouygues Telecom a commencé à amortir sa licence UMTS.

(2) Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800MHz et 2,6 GHz sont amorties respectivement sur 18,3 ans et 18 ans à partir de la date de lancement des offres 4G, soit 20 ans à partir de la date d'attribution.

(3) La mise en service se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population

(4) Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 3,4 – 3,8 GHz sont amorties sur 15 ans à partir de la date de lancement des offres 5G, soit le 1er décembre 2020.

(5) Lors du New Deal Mobile signé en 2018 avec l'ARCEP et le gouvernement français, Bouygues Telecom a obtenu le renouvellement des autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1 800 MHz et 2 100 MHz pour une durée de 10 ans à compter de leur échéance, soit 2024 pour les bandes 900MHz et 1 800MHz et 2022 pour la bande 2 100MHz. La doctrine ARCEP a par ailleurs confirmé en juillet 2022 que les montants des redevances seront fixes.

La somme actualisée des redevances annuelles futures a été comptabilisée dans les immobilisations incorporelles (70 M€ pour la fréquence 2100 MHz et 176 M€ pour les fréquences 900 et 1800 MHz, avec en contrepartie une dette sur immobilisation), et sera amortie chaque année.

Les IRU (Indefeasible Rights of Use - Droits d'usage irrévocable) sont amortis sur leurs durées contractuelles.

Les coûts de développement informatique sont valorisés essentiellement par l'activation des charges de personnel qui contribuent à ces développements.

Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Le montant amortissable est amorti sur la durée d'utilité de l'actif. La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. Elle est revue annuellement, pour chaque classe d'actif, et modifiée en cas de divergence avec les estimations précédentes.

Le coût estimé du démantèlement et de la remise en état des sites est compris dans la valorisation des immobilisations corporelles du réseau.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

Nature des composants	Mode d'amortissement	Durée
Fibre optique (FTTH)	Linéaire	15 à 25 ans
Aménagements	Linéaire	10 à 30 ans
Pylônes / shelters	Linéaire	30 ans
Infrastructures mutualisées	Linéaire	10 ans
Équipements de transmission et autres équipements de réseau	Linéaire	2 à 10 ans
Box / Décodeurs	Linéaire	5 à 7 ans

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Bâtiments techniques	Linéaire	30 ans
Installations et mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Plateformes informatiques	Linéaire	5-7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans

Les amortissements sont calculés dès la mise en service des immobilisations.

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant, le cas échéant, rectifiée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat de la filiale.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. En cas de risque de non-recouvrement, une dotation pour dépréciation est constituée.

2.2.2 Stocks

Les stocks de terminaux sont évalués à leur coût de revient déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Des dépréciations peuvent être pratiquées si la valeur nette de réalisation est inférieure au coût de revient ou si les prévisions d'écoulement des stocks ne permettent pas d'envisager la vente des terminaux aux distributeurs. Dans ce cas, la provision pour dépréciation correspond à la différence entre le coût de revient et le prix de cession à des brokers.

2.2.3 Créances

Les créances sur les particuliers et les entreprises sont dépréciées sur la base d'une évaluation statistique du risque d'insolvabilité et d'irrécouvrabilité selon l'ancienneté de la créance.

Programme de titrisation

L'opération de titrisation se traduit par :

- la décomptabilisation des créances cédées ;
- la comptabilisation d'une créance sur l'acquéreur égale à la différence entre l'en cours valorisable du programme de titrisation et le montant financé ;
- la comptabilisation d'une dette envers l'acquéreur des créances à hauteur des créances futures cédées ;
- la comptabilisation d'une dette à court terme au titre des encaissements relatifs aux créances cédées à reverser à l'acquéreur.

La dépréciation constituée au titre des créances clients est maintenue au bilan au titre des créances titrisées.

2.2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont estimées à leur valeur d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

2.2.5 Créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de change officiel à la date d'arrêt de bilan.

Les pertes latentes sont enregistrées dans les charges financières de l'exercice.

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Les flux certains et significatifs ont été couverts par des options de change et par des achats à terme de devises.

2.3 Passif

2.3.1 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus, ou en cours, rendent probables.

Elles comprennent notamment :

- les provisions pour litiges, contentieux des activités commerciales, contractuelles et réglementaires ;
- les provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière et les médailles du travail ;
- la provision pour coût de fidélisation des clients ;
- la provision pour coût de démantèlement et de remise en état des sites et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Médailles du travail

Bouygues Telecom provisionne les médailles du travail et les avantages sociaux associés depuis l'exercice 2003.

Indemnités de fin de carrière

Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière sont à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision IFC est établi selon la « méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière ». L'acquisition linéaire des droits est réalisée uniquement sur les dernières années de la carrière permettant d'obtenir les droits plafonnés.

L'évaluation sur la base conventionnelle tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté dans le groupe Bouygues acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par tranches d'âge et catégories ;
- des salaires et appointements moyens incluant primes et gratifications, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite ;
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence à des tables de survie.

Les écarts actuariels sont constatés en résultat sur l'exercice.

Le coût des services rendus et la charge d'intérêt de l'année s'élèvent respectivement à 4,6 millions d'euros et 2,0 millions d'euros.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des régimes postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

	2024	2023
Taux actualisation (Iboxx A10+)	3,38%	3,88%
Age de départ à la retraite		
- Cadres	65 ans	65 ans
- ETAM	64 ans	64 ans
Augmentation future des salaires	2,50%	2,50%

Programme de fidélisation clients "Grand public"

Tous les clients Forfaits grand public cumulent un avantage, utilisable pour acquérir un nouveau mobile, calculé en fonction de l'ancienneté de leur mobile.

Ces clients pourront par la suite bénéficier de cet avantage ainsi acquis pour obtenir le renouvellement de leur terminal téléphonique dès 12 mois à un tarif avantageux à condition de se réengager pour une durée minimale de 12 mois.

Coûts de démantèlement et de remise en état des sites

Les coûts de démantèlement et de remise en état des sites, encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement font l'objet d'une provision.

Cette provision est évaluée de façon statistique sur la base du nombre de sites concernés, d'un coût moyen unitaire de remise en état de sites ainsi que de la prise en compte d'hypothèses sur la durée moyenne des baux, le nombre maximum de renouvellements des baux, un taux d'actualisation et un taux d'inflation.

- Le taux d'actualisation utilisé est le taux Iboxx € Corporate A10+ de 3,38 % du 31 décembre 2024.
- Le taux d'inflation utilisé est le taux attendu par le marché à 30 ans : 3,42 % du 31 décembre 2024.

Lorsqu'un site fait l'objet d'un démantèlement la provision correspondante est reprise.

2.4 Compte de résultat

2.4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Bouygues Telecom est constitué de prestations de services et de ventes de terminaux et accessoires.

Prestations de services

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie terme à échoir, soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffre d'affaires au prorata temporis.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au roaming et à l'interconnexion, est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+ et numéros spéciaux ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

Ventes de terminaux et accessoires

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée, jusqu'à l'activation de la ligne du client. Les clients « Grand public » et « Pros » peuvent bénéficier d'un étalement de paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

Activité construction

Le chiffre d'affaires relatif à des activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total.

Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux ou des coûts des travaux exécutés.

2.4.2 Coûts d'acquisition des clients

Les coûts d'acquisition et de renouvellement des contrats clients sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.4.3 Résultat exceptionnel

En 2024, ce poste regroupe des produits et charges inhabituels et significatifs que la société souhaite présenter de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle :

- Plus-value de cession de sites radios à Phoenix France Infrastructures,
- Plus-value de cession de deux datacenters à SEGIT.

De plus, le résultat exceptionnel intègre les dotations et reprises relatives aux amortissements dérogatoires.

NOTE 3

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en millions d'euros

	01-janv-24	Reclassement **	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-24
Licences, droits similaires et autres logiciels *	4 094	87	864	(73)		4 972
Logiciels réseau	3 275	2	454	(141)		3 590
Autres logiciels	0	0	0	0		0
Immobilisations en cours	195	(88)	107	0		214
Avances et acomptes	0	0	0	0		0
Valeur brute	7 564	1	1 424	(213)		8 777
Amortissements & Dépréciations	(4 211)	(1)		88	(592)	(4 716)
Valeur nette	3 353	(0)	1 424	(125)	(592)	4 060

* Dont licence UMTS 629 millions d'euros, fréquence 4G 800MHz 722 millions d'euros, fréquences 900, 1800 MHz 176 millions d'euros, fréquence 2100 MHz 70 millions d'euros, fréquence 4G 2600 MHz 233 millions d'euros, fréquence 5G 3.4-3.8 MHz 612 millions d'euros et fréquence 700 MHz 475 millions d'euros

** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

NOTE 4

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en millions d'euros

	01-janv-24	Reclassement **	Démantèlement	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-24
Terrains et constructions	25	0		2	(6)		22
Installations techniques *	9 683	111	31	699	(164)		10 361
Autres immobilisations	1 939	6		402	(48)		2 300
Immobilisations en cours **	503	(119)		152	(9)		527
Avances & acomptes	3	0	0	(2)			1
Valeur brute	12 154	(1)	31	1 253	(227)	0	13 210
Amortissements & Dépréciations	(7 030)	1	0		169	(908)	(7 768)
Valeur nette	5 124	(0)	31	1 253	(58)	(908)	5 442

* Les installations techniques comprennent essentiellement les équipements du réseau (radio, commutation et transmission).

** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

Par ailleurs, le montant des engagements sur investissements futurs (équipements réseau) à fin 2024 est de 215 millions d'euros contre 218 millions d'euros à fin 2023.

NOTE 5

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en millions d'euros

	01-janv-24	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-24
Titres de participation	1 247	1 079	(705)		1 621
Prêts	63	49	0	0	112
Dépôts et cautionnements	312	(0)	0		312
Valeur brute	1 622	1 128	(705)		2 045
Dépréciations	(12)			(16)	(28)
Valeur nette	1 610	1 128	(705)	(16)	2 017

NOTE 6

STOCKS

en millions d'euros

	01-janv-24	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-24
Stocks de travaux en cours	3	1			4
Stocks de terminaux et accessoires	64	2	0		67
Stocks de fibre optique	17		(7)		10
Dépréciations sur terminaux et accessoires	(1)		(1)	1	(1)
Valeur nette	83	3	(8)	1	79

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de ses approvisionnements de terminaux, la société est engagée à hauteur de 216 millions d'euros à fin décembre 2024 contre 424 millions d'euros à fin 2023.

NOTE 7

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

7.1 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

en millions d'euros

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Clients et Distributeurs *	1 202	1 129
Clients et Distributeurs douteux	335	322
Factures à établir	294	291
Effets à recevoir	0	0
Dépréciations	(283)	(269)
Total **	1 548	1 473

* Dont créances au titre du programme de titrisation pour un montant de 583 millions d'euros en 2024 contre 621 millions d'euros en 2023.

** Créances inférieures à 1 an.

7.2 REPARTITION DES CREANCES CLIENTS ENTRE ENCOURS ECHUS ET ENCOURS NON ECHUS

en millions d'euros

au 31 décembre 2024	Encours non échus	Encours échus (retard de paiement)			Total
		0 à 6 mois	6 à 12 mois	> à 12 mois	
Créances clients et comptes rattachés *	700	355	188	293	1536
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	0	-48	-48	-187	-283
Total	700	307	140	106	1253

* Les factures à établir ne sont pas incluses.

NOTE 8

AUTRES CREANCES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

en millions d'euros

	01-janv-24	Variations	31-déc-24
Fournisseurs (remises accordées)	62	21	83
Personnel et comptes rattachés	1	1	2
Créances fiscales	304	-11	293
Débiteurs divers nets	3	-2	1
Total autres créances *	371	9	380
Créances diverses nettes	1	1	2
Charges constatées d'avance **	976	90	1 066
Ecart de conversion actif	0	0	0
Total	1 347	100	1 447

* Créances inférieures à 1 an.

** Il s'agit essentiellement des loyers des sites réseau.

NOTE 9

CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

en millions d'euros

	Capital *	Primes et réserves réglementées	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Situation au 01 janvier 2024	929	2 106	1 959	374	141	5 509
Affectation du résultat		300	74	(374)		0
Distribution de dividendes		(300)				(300)
Résultat de l'exercice				280		280
Réserves légales						0
Augmentation du capital	0	0				0
Amortissements dérogatoires					57	57
Autres **						0
Situation au 31 décembre 2024	929	2 106	2 033	280	198	5 545

* Le capital social de Bouygues Telecom est composé de 60 971 627 actions d'une valeur nominale de 15,24 euros, soit 929 207 595,48 euros.

NOTE 10

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en millions d'euros

	01-janv-24	31-déc-24
Total	494	505

NOTE 11

PASSIFS FINANCIERS

11.1 ECHEANCE DES DETTES FINANCIERES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

en millions d'euros

	31 décembre 2024	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Convention Bouygues Relais	2 231			2 231	
Convention Santander	317	0	106	211	
Convention BPI	19	4	9	6	0
Convention BEI	350			350	
Convention BNP	222	6	16	129	71
Emprunt sur créances à émettre *	631			631	
Intérêts et commissions sur financement	6	6			
Dettes financières diverses **	42		42		
Total	3 818	16	173	3 558	71

* Cession de deux mois de factures à émettre dans le cadre du programme de titrisation de créances.

** Dont 32,1 millions d'euros auprès des filiales.

11.2 REPARTITION DES PASSIFS FINANCIERS SELON LA NATURE DE TAUX

Répartition des passifs financiers (dettes financières) après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice.

En %	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Passifs financiers à taux fixe *	79	80
Passifs financiers à taux variable**	21	20

* Passifs financiers à taux fixe ou passifs financiers à taux variable couverts par des swaps payeurs à taux fixe.

** Principalement la convention Bouygues Relais conclue avec le Groupe

NOTE 12

AUTRES DETTES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

en millions d'euros

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes fiscales et sociales *	371	360
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 110	901
Autres dettes diverses	271	207
Total autres dettes **	1 752	1 468
Produits constatés d'avance ***	987	858
Ecart de conversion passif	0	0
Total	2 739	2 326

* Les dettes fiscales et sociales représentent pour l'essentiel les montants dus aux organismes sociaux et à l'Etat (TVA et IS).

** Dettes inférieures à un an.

*** Constitués essentiellement des participations aux frais de la construction du réseau cible

NOTE 13

CONCOURS BANCAIRES ET SOLDES CREDITEURS DE BANQUE

en millions d'euros

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Comptes bancaires créditeurs	0	0
Dettes bancaires sur créances cédées *	233	203
Total	233	203

* Encaissements sur créances cédées à reverser au titre du programme de cession de créances.

NOTE 14**PRODUITS D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2024	2023
Prestations de services	7 268	7 020
Ventes de terminaux et accessoires	688	695
Total chiffre d'affaires *	7 956	7 715
Production stockée**	1	(1)
Production immobilisée ***	1 231	1 273
Subvention d'exploitation	1	0
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	87	88
Reprises sur provisions pour risques et charges	208	217
Transferts de charges	1	2
Produits de cessions, subventions et autres produits d'exploitation	177	213
Total autres produits d'exploitation	1 706	1 792

* La totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

** La production stockée représente les travaux en cours.

*** La production immobilisée représente les coûts de production du réseau y compris les frais de maîtrise d'œuvre encourus par la société.

NOTE 15**CHARGES EXTERNES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2024	2023
Sous-traitance réseau	(672)	(717)
Sous-traitance générale	(1 805)	(1 844)
Personnel extérieur	(5)	(5)
Autres services extérieurs *	(2 441)	(2 380)
Autres charges d'exploitation	(305)	(307)
Valeur comptable des actifs d'exploitation cédés	(125)	(148)
Total	(5 352)	(5 400)

* Dont honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de leur mission légale pour un montant de 1,2 millions d'euros.

NOTE 16**DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS,
DEPRECIATIONS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2024	2023
Dotations aux amortissements des immobilisations	(1 500)	(1 356)
sous-total	(1 500)	(1 356)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(186)	(207)
Reprises de provisions pour risques et charges	208	217
sous-total	22	9
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	(94)	(100)
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	87	88
sous-total	(6)	(12)
Total	(1 484)	(1 359)

NOTE 17**RESULTAT FINANCIER**

en millions d'euros

	2024	2023
Produits financiers		
Produits financiers de participation	4	123
Intérêts et produits assimilés	26	7
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	3	2
Charges financières		
Intérêts et charges assimilés	(125)	(81)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions *	(24)	(12)
Différences négatives de change	(2)	(1)
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0
Total	(118)	37

* Les dotations financières incluent 2,4 millions d'euros en lien avec le reclassement de la composante financière des indemnités de fin de carrière, antérieurement constatée en résultat d'exploitation.

NOTE 18**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

en millions d'euros

	2024	2023
Produits exceptionnels		
Opérations de gestion	3	0
Cessions d'éléments d'actif	90	32
Reprises sur dépréciations et provisions*	55	45
Charges exceptionnelles		
Opérations de gestion	(17)	(21)
Cessions d'éléments d'actif	(55)	(13)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions **	(107)	(82)
Total	(31)	(38)

* dont 46,7 millions d'euros de reprise dérogatoire.

** dont 103,9 millions d'euros d'amortissement dérogatoire.

NOTE 19**INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES**

en millions d'euros

	2024	2023
Immobilisations financières	1 726	1 306
Créances :		
Créances d'exploitation	189	229
Créances financières*	1	1
Dettes :		
Dettes d'exploitation	139	283
Dettes financières *	0	0
Produits et charges :		
Produits opérationnels	550	696
Charges opérationnelles	(534)	(542)
Produits financiers	4	3
Charges financières	(66)	(50)

* A fin 2024, le montant de la dette envers Bouygues Relais s'élève à 2 230,6 millions d'euros contre une dette de 940,3 millions d'euros à fin 2023.

NOTE 20**SITUATION FISCALE**

Bouygues Telecom a opté en 2003 pour le régime d'intégration fiscale (art. 223 A à U du CGI).

Le périmètre d'intégration fiscale inclut Réseau Clubs Bouygues Telecom, Bouygues Telecom Initiatives, Tisseo Services, Alléo (ex 1913), C2S, BT Projets IV, BT Projets V, BT Projets VII, OnCloud, Keyyo, Apizee, Bouygues Telecom Flowers.

Bouygues Telecom comptabilise sa charge d'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale ; en tant que tête de groupe, elle appréhende l'économie d'impôt générée par les résultats déficitaires des filiales.

Pas de fait marquant sur 2024 concernant l'intégration fiscale.

20.1 REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'IMPOT SUR LES RESULTATS

en millions d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	462	(140)	322
Résultat exceptionnel	(31)	9	(21)
Participation / Intéressement des salariés	(30)	9	(21)
Total	402	(122)	280

NOTE 21

EFFECTIFS

	2024	2023
Cadres	4 892	4 752
Etam	2 105	2 144
Total collaborateurs	6 997	6 896
Effectif moyen sur 12 mois	6 953	6 829

NOTE 22

INSTRUMENTS FINANCIERS

22.1 COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

La politique de couverture du risque lié à une évolution défavorable des taux d'intérêt consiste essentiellement à couvrir, à moyen terme, tout ou partie de l'encours prévisionnel de la dette nette globale.

Les opérations initiées dans le cadre de cette politique sont : des SWAP *de taux* qui permettent de fixer les intérêts indépendamment de l'évolution des taux, et des tunnels qui permettent de se protéger contre une évolution défavorable excédant une certaine limite (tout en permettant de profiter d'une évolution défavorable). Les produits et les charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes.

Le tableau ci-dessous détaille, échéance par échéance, le montant notionnel du portefeuille à fin de période.

en millions d'euros

	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps de taux	-	1 130	-
Options de taux (caps, floors et tunnels)	-	1 800	-
Total	0	2 930	0

Au 31 décembre 2024, la valeur de marché (Net Present Value : NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture de taux est de - 13 millions d'euros. Ce montant est composé d'instruments de couverture de swaps de taux et de tunnels destinés à couvrir la dette de Bouygues Telecom à taux variable.

22.2 COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Au 31 décembre 2024, les achats à terme concernent des USD.

en millions d'euros

	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Achat à terme	14	15	-
Opérations de change dites "Flexi Terme"	-	-	-
Total	14	15	0

NOTE 23**ENGAGEMENTS HORS BILAN****23.1 ENGAGEMENTS LIES AUX DETTES FINANCIERES****23.1.1 Lignes de crédits autorisées**

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2024	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières mobilisables	3285	0	0	3285	0

23.2 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**23.2.1 Contrats de location**

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2024	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Loyers des sites techniques du réseau	540	48	96	396
Loyers des immeubles *	138	30	54	54
Autres locations **	343	66	129	148
Total	1021	144	279	598

* Y compris engagements sur les locaux.

** Essentiellement les locations de fibres optiques.

23.2.2 Autres obligations contractuelles données

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2024	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres obligations données	232	232	0	0

23.2.3 Corporate Power Purchase Agreements

Contrats	Durée (en années)	1ère date de livraison	Volume annuel (en GWh)
Statkraft	10	01.01.2025	14
Statkraft	9	01.01.2026	21

23.3 ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

23.3.1 Engagements commerciaux donnés

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2024	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	5 104	405	1 450	3 248
Engagements contractuels hors réseau	0	0	0	0
Total	5 104	405	1 450	3 248

Les commandes ouvertes SAP ne sont pas recensées dans les engagements hors bilan. Seuls les engagements pluriannuels sont considérés.

Les principaux engagements contractuels divers concernent les prestations de services contractées auprès des propriétaires de pylônes (TDF, FPS, PFI et Cellnex), de Datacenters (Towerlink) et des fournisseurs de fibres optiques FTTH. Les engagements contractuels donnés, 5 104 millions d'euros, sont en baisse nette de 374 millions d'euros.

23.3.2 Cautions, avals et garanties reçues

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2024	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties reçues	-	-	-	-

23.3.3 Autres engagements commerciaux reçus

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2024	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	5 104	405	1 450	3 248
Engagements contractuels hors réseau	0	0	0	0
Total	5 104	405	1 450	3 248

23.4 AUTRES ENGAGEMENTS

Autorisations	Engagements donnés	Avancement
Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz pour une durée de 20 ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2015 pour la bande 700 MHz)	- Couverture progressive de la population métropolitaine (98% à 12 ans et 99,6% à 15 ans)	En cours
	- Couverture de zone de "déploiement prioritaire" définie par l'ARCEP, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 (50% au 17 janvier 2022, 92% au 17 janvier 2027, 97,7% à 15 ans) et les fréquences 800 (90% de la population en ZDP au 17 janvier 2022)	Engagement 2022 atteint
Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz (en 2011 pour une durée de 20 ans)	- Couverture dans chaque département (90% à 12 ans et 95% à 15 ans)	En cours
	- Couverture du réseau ferré national en 4G en Intrain (60% en 2022, 80% au 17 janvier 2027 et 90% au 17 janvier 2030)	Engagement 2022 Atteint
Autorisations d'utilisation des fréquences de la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutres technologiquement	- Couverture progressive de la population métropolitaine (25% à 4 ans, 60% à 8 ans et 75% à 12 ans). Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui en l'occurrence cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réallouées à la 4G.	Atteint
	Le 12 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit new Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifié nos autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer nos nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement de nos fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences sont désormais neutres technologiquement, et peuvent donc être utilisées indépendamment pour la 2G/3G/4G/5G.	
Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz (5G) (le 12 novembre 2020, jusqu'au 17 novembre 2035 et pourra être prolongée jusqu'au 17 novembre 2040)	- Programmes ciblés d'amélioration de la couverture avec la couverture de 5 000 zones par opérateur d'ici 2029	En cours
	- Généralisation de la 4G sur l'ensemble des sites de notre réseau => 100% des sites existants au plus tard le 9 avril 2021 (décalé de 3 mois et 1 semaine en application de l'ordonnance n°2020-306 portant sur le report des échéances administratives lié à la crise sanitaire), sauf pour les sites du programme "Zones Blanches centre Bourg" dont 75% de sites sont déjà passés en 4G, et 100% devront l'être au plus tard le 31 décembre 2022	Atteint
	- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'extérieur des véhicules au plus tard le 9 avril 2021 (reporté de 3 mois et une semaine en application de l'ordonnance n°2020-306).	Atteinte
	- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'intérieur des véhicules au plus tard le 9 octobre 2025	En cours
	- Couverture de 90% des voies du réseau ferré régional au plus tard le 31 décembre 2025	Atteinte
	- Apporter la "bonne couverture" en voix et sms à 99,6% de la population au 9 décembre 2027 et 99,8% au 9 décembre 2031.	En cours
	- Déploiement de sites dans la bande 3,5 (3 000 sites fin 2022, 8 000 sites fin 2024 et 10 500 sites fin 2025) dont 25 % doivent se situer en zones rurales ou territoires d'industrie hors zones très denses	Engagement 2022/2024 atteints(sauf 25% ZDPTI)
	- Fourniture d'un débit d'au moins 240 Mbit/s par secteur depuis 75 % des sites à fin 2022, 85 % des sites à fin 2024, 90 % des sites à fin 2025, 100 % des sites à fin 2030	Engagement 2022/2024 atteints
	- Couverture de l'intégralité des axes à vocation de type autoroutier en outdoor, avec un accès à des services différenciés, avec un débit descendant maximal théorique de 100 Mbit/s et un temps théorique inférieur à 10 ms entre la fourniture des paquets de données de l'utilisateur à la couche radio de l'émetteur et la réception à la couche MAC (Medium Access Control) du récepteur à fin 2025 et des axes routiers à vocation simple (ARI) avec un débit descendant maximal théorique de 100 Mbit/s à fin 2027.	En cours
	- Fourniture d'une offre fixe à partir du réseau 5G à compter de fin 2023, s, une offre commerciale sur des services différenciés à compter de fin 2023, la fourniture de service aux "verticaux".	Respectée
	- Accueillir les MVNO et leur fournir une offre 5G, une obligation de transparence sur les sites en panne et les déploiements prévisionnels, rendre le réseau mobile compatible au protocole IPv6 et faire droit aux demandes de raccordements des systèmes DAS, publier un cahier des charges commun aux 4 opérateurs	Respectée

NOTE 24

ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

en %

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Bouygues	90,2	90,2
JCDecaux Holding	9,5	9,5
Société Française de Participation et de Gestion	0,4	0,4
Total	100,0	100,0

NOTE 25

CONSOLIDATION DES COMPTES

Bouygues Telecom établit des comptes consolidés.

Les comptes consolidés du groupe Bouygues Telecom sont intégrés globalement dans les comptes du groupe Bouygues.

NOTE 26

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Les sociétés détenues directement sont les suivantes :

en millions d'euros

	Capital	Autres capitaux propres *	% de participation	Valeur comptable des titres		Prêts et avances	Chiffre d'affaires HT	Résultat
				Brute	Nette			
Réseau Clubs Bouygues Telecom	58	14	100	94	94	0	718	2
Bouygues Telecom Initiatives	0	1	100	6	2	2	0	0
1913	2	-3	100	7	7	3	12	-1
Bouygues Telecom Services	1	1	100	2	2	0	17	1
Tisseo	1	0	100	29	29	0	49	0
Winnovation	0	1	100	0	0	0	1	0
Infracos	6	0	50	3	3	0	186	-1
Keyyo	1	10	100	87	87	9	71	-1
BT COM**			40	15	15	0	22	
LA POSTE TELECOM	166	-259	100	972	972	0	338	28
On Cloud	1	-6	100	35	35	16	9	-4
BT Projets IV	0	0	100	0	0	0	0	0
BT Projets V	0	0	100	0	0	0	0	0
Société de Développement de la Fibre au Service des Territoires **	0	13	49	0	0	0	436	-58
BT Projets VII	0	0	100	0	0	0	0	0
Bouygues Telecom Flowers	0	-2	100	0	0	2	0	-13
Phoenix France Infrastructures **	2	158	40	74	74	55	21	12
Phoenix France Infrastructures 2 **	120	-9	40	0	0		74	-44
Nexloop France **	22	216	49	107	107		89	-17
Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure Fibre **	61	274	49	30	30		507	-5
Cellnex France Infrastructure **	4	35	49	21	21		6	-9
Cityfast***	80	-35	0	0	0	0	44	-9
Towerlink***	260	-34	0	0	0	0	33	-26
C2S	2	0	100	7	7		30	-1
FCT mobile device financing loans	120	0	100	125	120	0	0	0
SFST	1	0	5	0	0	0	25	3
NUMSPOT	35	-9	19	7	7	0	1	-6

* Autres capitaux propres hors résultat

** Les données sont issues des états financiers non certifiés par les Commissaires aux comptes à ce stade

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG et Autres

Bouygues Telecom
Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FORVIS MAZARS SA

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Bouygues Telecom

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Bouygues Telecom,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bouygues Telecom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 2.2.1 de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes et les modalités retenus pour l'évaluation des actifs immobilisés et leur durée d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités retenues ainsi que leur correcte application et nous avons apprécié que cette note de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.
- La note 2.3.1 de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes et les modalités retenus en matière d'évaluation des provisions. Dans le cadre de l'appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels, nous avons procédé à l'examen des approches mises en œuvre par votre société et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues sur la base des éléments disponibles à ce jour.
- La note 2.4.1 de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes et les modalités retenus pour la comptabilisation du chiffre d'affaires « Prestations de services ». Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités retenues ainsi que leur correcte application et nous avons apprécié que cette note de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

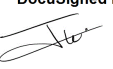
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG et Autres

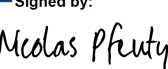
DocuSigned by:

E01C7AE70C51456...

Julien Huvé

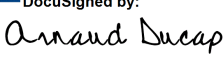
DocuSigned by:

BEE449CA3C0B4D7...

Jean-Marc Deslandes

Signed by:

DFA0B675526949E...

Nicolas Pfeuty

DocuSigned by:

0F4BA29F0A0741D...

Arnaud Ducap



COMPTES INDIVIDUELS

au 31 décembre 2024

Bilan
Compte de résultat
Annexe

COMPTES INDIVIDUELS BOUYGUES TELECOM

BILAN

Au 31 décembre

en millions d'euros

ACTIF		Exercice 2024 Net	Exercice 2023 Net
Immobilisations incorporelles	Note 3	4 061	3 353
Immobilisations corporelles	Note 4	5 442	5 124
Immobilisations financières	Note 5	2 017	1 610
ACTIF IMMOBILISE		11 520	10 086
Stocks	Note 6	79	83
Avances et acomptes versés sur commandes		18	26
Clients et comptes rattachés	Note 7	1 548	1 473
Autres créances, comptes de régularisation et assimilés	Note 8	1 447	1 347
Valeurs mobilières de placement		0	0
Disponibilités		17	68
ACTIF CIRCULANT		3 110	2 998
TOTAL ACTIF		14 630	13 085

PASSIF		Exercice 2024	Exercice 2023
Capital social		929	929
Primes, réserves et report à nouveau		4 139	4 065
Résultat de l'exercice		280	374
Provisions réglementées		198	141
CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES	Note 9	5 545	5 509
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	Note 10	505	494
DETTES FINANCIERES	Note 11	3 835	2 698
Avances et acomptes reçus sur commandes		8	12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 781	1 843
Autres dettes, comptes de régularisation et assimilés	Note 12	2 739	2 326
DETTES NON FINANCIERES		4 528	4 181
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	Note 13	216	203
TOTAL PASSIF		14 630	13 085

COMPTES INDIVIDUELS BOUYGUES TELECOM

COMPTE DE RESULTAT

Période du 1er janvier au 31 décembre

en millions d'euros

	Exercice 2024	Exercice 2023
Chiffre d'affaires	7 956	7 715
Autres produits d'exploitation	1 706	1 792
Achats et variations de stocks	-1 089	-1 180
Impôts, taxes et versements assimilés	-195	-173
Charges de personnel	-666	-606
Charges externes et autres charges d'exploitation	-5 352	-5 400
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-1 780	-1 663
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	580	484
Produits et charges financiers	-118	37
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	462	521
Produits et charges exceptionnels	-31	-38
Participation / Intéressement des salariés	-30	-17
Impôts sur les bénéfices	-122	-92
RESULTAT NET	280	374

Note 1 Faits significatifs

1.1 Faits significatifs de l'exercice 2024

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2024 sont présentées ci-après :

- Le 22 février 2024, Bouygues Telecom a signé un protocole d'exclusivité avec le groupe La Poste, en vue d'acquérir 100% du capital de sa filiale La Poste Telecom, 1er opérateur virtuel du marché français (détenue à cette date à 51% par le groupe La Poste et à 49% par SFR) et de conclure un partenariat de distribution exclusif associant le groupe La Poste, La Banque Postale et La Poste Telecom. En 2023, La Poste Telecom regroupait 400 collaborateurs et a réalisé un son chiffre d'affaires total était de 318 millions d'euros. L'opération effective a eu lieu le 15 novembre 2024, après obtention de l'accord de l'Autorité de la concurrence et de la résolution des divergences entre SFR et La Poste sur les modalités de réalisation.

Le prix d'acquisition s'élève à 972 millions d'euros sans part complémentaire.

Bouygues Telecom prévoit des coûts d'intégration en 2025 et 2026 pour préparer l'opération de migration Réseau des clients dans les meilleures conditions. À l'issue de cette migration, la contribution de l'acquisition de La Poste Telecom atteindrait environ 140 millions d'euros d'EBITDA après Loyer par an à partir de 2028.

- Le 27 février 2024, Bouygues Telecom a annoncé qu'elle n'exercera pas en 2024 l'option d'achat, dont la période d'exercice s'étendait du 15 mars au 15 juin 2024, qui lui permettrait de détenir 51% de la co-entreprise SDAIF détenue avec Vauban Infrastructure Partners.
- Le 20 juin 2024, le conseil d'administration de Bouygues Telecom a autorisé la cession de 5 sites MSC (data centres) du cœur de réseau en Ile de France. Le 18 décembre 2024, deux sites ont été cédés pour 63 millions d'euros. Une plus-value de 16 millions d'euros a été comptabilisée en résultat exceptionnel au 31 décembre 2024.
- Le 1^{er} octobre 2024, BTBD a été tuppée dans Bouygues Telecom avec rétroactivité fiscale et comptable au 1^{er} janvier 2024. Un mali de fusion de 595 millions d'euros a été constaté dont 273 millions d'euros d'actif incorporel amortissable (le parc clients) et 322 millions d'euros de fonds commercial non amortissable.

1.2 Rappel des faits significatifs de l'exercice 2023

- En octobre 2019, la société Free Mobile a assigné Bouygues Telecom devant le tribunal de commerce de Paris sur le fondement de la concurrence déloyale, au motif que des offres anciennes de Bouygues Telecom associant un forfait téléphonique et l'acquisition d'un téléphone mobile constitueraient des opérations de crédit à la consommation et des pratiques trompeuses. Le 9 février 2023, le tribunal de commerce de Paris a condamné Bouygues Telecom à payer à Free Mobile la somme de 308 millions d'euros de dommages et intérêts et a indiqué que l'exécution provisoire du jugement est de droit, ce qui selon Bouygues Telecom est inexact s'agissant d'une procédure introduite avant le 1^{er} janvier 2020. Free Mobile a pris la décision de procéder à l'exécution forcée de la condamnation. En conséquence, le 16 mai 2023 Bouygues Telecom a versé à Free Mobile la somme de 308 millions d'euros majorée notamment des intérêts légaux, soit 310 millions d'euros financés par endettement. Bouygues Telecom conteste le jugement du tribunal de commerce de Paris ainsi que son exécution provisoire et a fait appel de ce jugement devant la Cour d'Appel de Paris. Cette somme a été classée dans le bilan du 31 décembre 2023 en « Immobilisations financières ». Free Mobile a également interjeté appel de ce jugement et a porté sa demande à 742 millions d'euros à titre de dommages-intérêts.
- Réforme des retraites des France : Le 15 avril 2023, la réforme des retraites portant sur le report à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite en France a été publiée au Journal Officiel. L'impact de cette modification de régime estimé est uen reprise de provision de 6 millions d'euros (dont +7,7 millions d'euros pour la provision pour indemnités de départ à la retraite et -1,6 millions d'euros pour la provision Médailles du travail) et a été appréhendé en « résultat exceptionnel » dans le compte de résultat.

- Le 27 décembre 2023, Bouygues Telecom a signé avec Statkraft, un contrat d’approvisionnement en électricité verte grâce à l’installation de panneaux photovoltaïques en France. A compter du 1^{er} janvier 2025, et pour 10 ans, Statkraft livrera à Bouygues Telecom 35 GWh par an, ce qui représente environ 5% de sa consommation annuelle. Les volumes et la durée sur lesquels le Groupe est fermement engagé sont mentionnés dans les engagements hors bilan.

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2024

Néant.

Note 2 Principes et méthodes comptables

2.1 Référentiel

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les comptes sont présentés en millions d'euros.

2.2 Actif

2.2.1 Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Elles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Droits d'usage irrévocables (IRU)	Linéaire	15 à 30 ans
Frais d'accès au service clients (FAS)	Linéaire	3 à 5 ans
Frais d'accès au service infrastructures mutualisées	Linéaire	10 à 20 ans
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans ⁽¹⁾
Autorisation d'utilisation de fréquences 4G	Linéaire	20 ans ⁽²⁾
Autorisation d'utilisation de fréquences 700 MHz	Linéaire	20 ans ⁽³⁾
Autorisation d'utilisation de fréquences 5G	Linéaire	15 ans ⁽⁴⁾
Autorisation d'utilisation de fréquences 900 MHz, 1,8 GHz et 2,1 GHz	Linéaire	10 ans ⁽⁵⁾
Logiciels, développements informatiques et bureautiques	Linéaire	2 à 8 ans

(1) Depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005, Bouygues Telecom a commencé à amortir sa licence UMTS.

(2) Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800MHz et 2,6 GHz sont amorties respectivement sur 18,3 ans et 18 ans à partir de la date de lancement des offres 4G, soit 20 ans à partir de la date d'attribution.

(3) La mise en service se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population

(4) Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 3,4 – 3,8 GHz sont amorties sur 15 ans à partir de la date de lancement des offres 5G, soit le 1er décembre 2020.

(5) Lors du New Deal Mobile signé en 2018 avec l'ARCEP et le gouvernement français, Bouygues Telecom a obtenu le renouvellement des autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1 800 MHz et 2 100 MHz pour une durée de 10 ans à compter de leur échéance, soit 2024 pour les bandes 900MHz et 1 800MHz et 2022 pour la bande 2 100MH. La doctrine ARCEP a par ailleurs confirmé en juillet 2022 que les montants des redevances seront fixes.

La somme actualisée des redevances annuelles futures a été comptabilisée dans les immobilisations incorporelles (70 M€ pour la fréquence 2100 MHz et 176 M€ pour les fréquences 900 et 1800 MHz, avec en contrepartie une dette sur immobilisation), et sera amortie chaque année.

Les IRU (Indefeasible Rights of Use - Droits d'usage irrévocable) sont amortis sur leurs durées contractuelles.

Les coûts de développement informatique sont valorisés essentiellement par l'activation des charges de personnel qui contribuent à ces développements.

Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Le montant amortissable est amorti sur la durée d'utilité de l'actif. La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. Elle est revue annuellement, pour chaque classe d'actif, et modifiée en cas de divergence avec les estimations précédentes.

Le coût estimé du démantèlement et de la remise en état des sites est compris dans la valorisation des immobilisations corporelles du réseau.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

Nature des composants	Mode d'amortissement	Durée
Fibre optique (FTTH)	Linéaire	15 à 25 ans
Aménagements	Linéaire	10 à 30 ans
Pylônes / shelters	Linéaire	30 ans
Infrastructures mutualisées	Linéaire	10 ans
Equipements de transmission et autres équipements de réseau	Linéaire	2 à 10 ans
Box / Décodeurs	Linéaire	5 à 7 ans
Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Bâtiments techniques	Linéaire	30 ans
Installations et mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Plateformes informatiques	Linéaire	5-7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans

Les amortissements sont calculés dès la mise en service des immobilisations.

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant, le cas échéant, rectifiée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat de la filiale.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. En cas de risque de non-recouvrement, une dotation pour dépréciation est constituée.

2.2.2 Stocks

Les stocks de terminaux sont évalués à leur coût de revient déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Des dépréciations peuvent être pratiquées si la valeur nette de réalisation est inférieure au coût de revient ou si les prévisions d'écoulement des stocks ne permettent pas d'envisager la vente des terminaux aux distributeurs. Dans ce cas, la provision pour dépréciation correspond à la différence entre le coût de revient et le prix de cession à des brokers.

2.2.3 Créances

Les créances sur les particuliers et les entreprises sont dépréciées sur la base d'une évaluation statistique du risque d'insolvabilité et d'irrecouvrabilité selon l'ancienneté de la créance.

Programme de titrisation

L'opération de titrisation se traduit par :

- la décomptabilisation des créances cédées ;
- la comptabilisation d'une créance sur l'acquéreur égale à la différence entre l'en cours valorisable du programme de titrisation et le montant financé ;
- la comptabilisation d'une dette envers l'acquéreur des créances à hauteur des créances futures cédées ;
- la comptabilisation d'une dette à court terme au titre des encaissements relatifs aux créances cédées à reverser à l'acquéreur.

La dépréciation constituée au titre des créances clients est maintenue au bilan au titre des créances titrisées.

2.2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont estimées à leur valeur d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

2.2.5 Créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de change officiel à la date d'arrêté de bilan.

Les pertes latentes sont enregistrées dans les charges financières de l'exercice.

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Les flux certains et significatifs ont été couverts par des options de change et par des achats à terme de devises.

2.3 Passif

2.3.1 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus, ou en cours, rendent probables.

Elles comprennent notamment :

- les provisions pour litiges, contentieux des activités commerciales, contractuelles et réglementaires ;
- les provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière et les médailles du travail ;
- la provision pour coût de fidélisation des clients ;
- la provision pour coût de démantèlement et de remise en état des sites et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Médailles du travail

Bouygues Telecom provisionne les médailles du travail et les avantages sociaux associés depuis l'exercice 2003.

Indemnités de fin de carrière

Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière sont à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision IFC est établi selon la « méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière ». L'acquisition linéaire des droits est réalisée uniquement sur les dernières années de la carrière permettant d'obtenir les droits plafonnés.

L'évaluation sur la base conventionnelle tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté dans le groupe Bouygues acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par tranches d'âge et catégories ;
- des salaires et appointements moyens incluant primes et gratifications, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite ;
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence à des tables de survie.

Les écarts actuariels sont constatés en résultat sur l'exercice.

Le coût des services rendus et la charge d'intérêt de l'année s'élèvent respectivement à 4,6 millions d'euros et 2,0 millions d'euros.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des régimes postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

	2024	2023
Taux actualisation (Iboxx A10+)	3,38%	3,88%
Age de départ à la retraite		
- Cadres	65 ans	65 ans
- ETAM	64 ans	64 ans
Augmentation future des salaires	2,50%	2,50%

Programme de fidélisation clients "Grand public"

Tous les clients Forfaits grand public cumulent un avantage, utilisable pour acquérir un nouveau mobile, calculé en fonction de l'ancienneté de leur mobile.

Ces clients pourront par la suite bénéficier de cet avantage ainsi acquis pour obtenir le renouvellement de leur terminal téléphonique dès 12 mois à un tarif avantageux à condition de se réengager pour une durée minimale de 12 mois.

Coûts de démantèlement et de remise en état des sites

Les coûts de démantèlement et de remise en état des sites, encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement font l'objet d'une provision.

Cette provision est évaluée de façon statistique sur la base du nombre de sites concernés, d'un coût moyen unitaire de remise en état de sites ainsi que de la prise en compte d'hypothèses sur la durée moyenne des baux, le nombre maximum de renouvellements des baux, un taux d'actualisation et un taux d'inflation.

- Le taux d'actualisation utilisé est le taux Iboxx € Corporate A10+ de 3,38 % du 31 décembre 2024.
- Le taux d'inflation utilisé est le taux attendu par le marché à 30 ans : 3,42 % du 31 décembre 2024.

Lorsqu'un site fait l'objet d'un démantèlement la provision correspondante est reprise.

2.4 Compte de résultat

2.4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Bouygues Telecom est constitué de prestations de services et de ventes de terminaux et accessoires.

Prestations de services

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie terme à échoir, soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffre d'affaires au prorata temporis.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au roaming et à l'interconnexion, est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+ et numéros spéciaux ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

Ventes de terminaux et accessoires

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée, jusqu'à l'activation de la ligne du client. Les clients « Grand public » et « Pros » peuvent bénéficier d'un étalement de paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

Activité construction

Le chiffre d'affaires relatif à des activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total.

Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux ou des coûts des travaux exécutés.

2.4.2 Coûts d'acquisition des clients

Les coûts d'acquisition et de renouvellement des contrats clients sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.4.3 Résultat exceptionnel

En 2024, ce poste regroupe des produits et charges inhabituels et significatifs que la société souhaite présenter de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle :

- Plus-value de cession de sites radios à Phoenix France Infrastructures,
- Plus-value de cession de deux datacenters à SEGIT.

De plus, le résultat exceptionnel intègre les dotations et reprises relatives aux amortissements dérogatoires.

NOTE 3

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en millions d'euros

	01-janv-24	Reclassement **	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-24
Licences, droits similaires et autres logiciels *	4 094	87	864	(73)		4 972
Logiciels réseau	3 275	2	454	(141)		3 590
Autres logiciels	0	0	0	0		0
Immobilisations en cours	195	(88)	107	0		214
Avances et acomptes	0	0	0	0		0
Valeur brute	7 564	1	1 424	(213)		8 777
Amortissements & Dépréciations	(4 211)	(1)		88	(592)	(4 716)
Valeur nette	3 353	(0)	1 424	(125)	(592)	4 060

* Dont licence UMTS 629 millions d'euros, fréquence 4G 800MHz 722 millions d'euros, fréquences 900, 1800 MHz 176 millions d'euros, fréquence 2100 MHz 70 millions d'euros, fréquence 4G 2600 MHz 233 millions d'euros, fréquence 5G 3.4-3.8 MHz 612 millions d'euros et fréquence 700 MHz 475 millions d'euros

** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

NOTE 4

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en millions d'euros

	01-janv-24	Reclassement **	Démantèlement	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-24
Terrains et constructions	25	0		2	(6)		22
Installations techniques *	9 683	111	31	699	(164)		10 361
Autres immobilisations	1 939	6		402	(48)		2 300
Immobilisations en cours **	503	(119)		152	(9)		527
Avances & acomptes	3	0	0	(2)			1
Valeur brute	12 154	(1)	31	1 253	(227)	0	13 210
Amortissements & Dépréciations	(7 030)	1	0		169	(908)	(7 768)
Valeur nette	5 124	(0)	31	1 253	(58)	(908)	5 442

* Les installations techniques comprennent essentiellement les équipements du réseau (radio, commutation et transmission).

** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

Par ailleurs, le montant des engagements sur investissements futurs (équipements réseau) à fin 2024 est de 215 millions d'euros contre 218 millions d'euros à fin 2023.

NOTE 5

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en millions d'euros

	01-janv-24	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-24
Titres de participation	1 247	1 079	(705)		1 621
Prêts	63	49	0	0	112
Dépôts et cautionnements	312	(0)	0		312
Valeur brute	1 622	1 128	(705)		2 045
Dépréciations	(12)			(16)	(28)
Valeur nette	1 610	1 128	(705)	(16)	2 017

NOTE 6

STOCKS

en millions d'euros

	01-janv-24	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-24
Stocks de travaux en cours	3	1			4
Stocks de terminaux et accessoires	64	2	0		67
Stocks de fibre optique	17		(7)		10
Dépréciations sur terminaux et accessoires	(1)		(1)	1	(1)
Valeur nette	83	3	(8)	1	79

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de ses approvisionnements de terminaux, la société est engagée à hauteur de 216 millions d'euros à fin décembre 2024 contre 424 millions d'euros à fin 2023.

NOTE 7

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

7.1 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

en millions d'euros

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Clients et Distributeurs *	1 202	1 129
Clients et Distributeurs douteux	335	322
Factures à établir	294	291
Effets à recevoir	0	0
Dépréciations	(283)	(269)
Total **	1 548	1 473

* Dont créances au titre du programme de titrisation pour un montant de 583 millions d'euros en 2024 contre 621 millions d'euros en 2023.

** Créances inférieures à 1 an.

7.2 REPARTITION DES CREANCES CLIENTS ENTRE ENCOURS ECHUS ET ENCOURS NON ECHUS

en millions d'euros

au 31 décembre 2024	Encours non échus	Encours échus (retard de paiement)			Total
		0 à 6 mois	6 à 12 mois	> à 12 mois	
Créances clients et comptes rattachés *	700	355	188	293	1536
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	0	-48	-48	-187	-283
Total	700	307	140	106	1253

* Les factures à établir ne sont pas incluses.

NOTE 8

AUTRES CREANCES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

en millions d'euros

	01-janv-24	Variations	31-déc-24
Fournisseurs (remises accordées)	62	21	83
Personnel et comptes rattachés	1	1	2
Créances fiscales	304	-11	293
Débiteurs divers nets	3	-2	1
Total autres créances *	371	9	380
Créances diverses nettes	1	1	2
Charges constatées d'avance **	976	90	1 066
Ecart de conversion actif	0	0	0
Total	1 347	100	1 447

* Créances inférieures à 1 an.
** Il s'agit essentiellement des loyers des sites réseau.

NOTE 9

CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

en millions d'euros

	Capital *	Primes et réserves réglementées	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Situation au 01 janvier 2024	929	2 106	1 959	374	141	5 509
Affectation du résultat		300	74	(374)		0
Distribution de dividendes		(300)				(300)
Résultat de l'exercice				280		280
Réserves légales						0
Augmentation du capital	0	0				0
Amortissements dérogatoires					57	57
Autres **						0
Situation au 31 décembre 2024	929	2 106	2 033	280	198	5 545

* Le capital social de Bouygues Telecom est composé de 60 971 627 actions d'une valeur nominale de 15,24 euros, soit 929 207 595,48 euros.

NOTE 10

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en millions d'euros

	01-janv-24	31-déc-24
Total	494	505

NOTE 11

PASSIFS FINANCIERS

11.1 ECHEANCE DES DETTES FINANCIERES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

en millions d'euros

	31 décembre 2024	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Convention Bouygues Relais	2 231			2 231	
Convention Santander	317	0	106	211	
Convention BPI	19	4	9	6	0
Convention BEI	350			350	
Convention BNP	222	6	16	129	71
Emprunt sur créances à émettre *	631			631	
Intérêts et commissions sur financement	6	6			
Dettes financières diverses **	42		42		
Total	3 818	16	173	3 558	71

* Cession de deux mois de factures à émettre dans le cadre du programme de titrisation de créances.

** Dont 32,1 millions d'euros auprès des filiales.

11.2 REPARTITION DES PASSIFS FINANCIERS SELON LA NATURE DE TAUX

Répartition des passifs financiers (dettes financières) après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice.

En %	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Passifs financiers à taux fixe *	79	80
Passifs financiers à taux variable**	21	20

* Passifs financiers à taux fixe ou passifs financiers à taux variable couverts par des swaps payeurs à taux fixe.

** Principalement la convention Bouygues Relais conclue avec le Groupe

NOTE 12

AUTRES DETTES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

en millions d'euros

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes fiscales et sociales *	371	360
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 110	901
Autres dettes diverses	271	207
Total autres dettes **	1 752	1 468
Produits constatés d'avance ***	987	858
Ecart de conversion passif	0	0
Total	2 739	2 326

* Les dettes fiscales et sociales représentent pour l'essentiel les montants dus aux organismes sociaux et à l'Etat (TVA et IS).

** Dettes inférieures à un an.

*** Constitué essentiellement des participations aux frais de la construction du réseau cible

NOTE 13

CONCOURS BANCAIRES ET SOLDES CREDITEURS DE BANQUE

en millions d'euros

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Comptes bancaires créditeurs	0	0
Dettes bancaires sur créances cédées *	233	203
Total	233	203

* Encaissements sur créances cédées à reverser au titre du programme de cession de créances.

NOTE 14

PRODUITS D'EXPLOITATION

en millions d'euros

	2024	2023
Prestations de services	7 268	7 020
Ventes de terminaux et accessoires	688	695
Total chiffre d'affaires *	7 956	7 715
Production stockée**	1	(1)
Production immobilisée ***	1 231	1 273
Subvention d'exploitation	1	0
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	87	88
Reprises sur provisions pour risques et charges	208	217
Transferts de charges	1	2
Produits de cessions, subventions et autres produits d'exploitation	177	213
Total autres produits d'exploitation	1 706	1 792

* La totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France.
** La production stockée représente les travaux en cours.
*** La production immobilisée représente les coûts de production du réseau y compris les frais de maîtrise d'œuvre encourus par la société.

NOTE 15

CHARGES EXTERNES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

en millions d'euros

	2024	2023
Sous-traitance réseau	(672)	(717)
Sous-traitance générale	(1 805)	(1 844)
Personnel extérieur	(5)	(5)
Autres services extérieurs *	(2 441)	(2 380)
Autres charges d'exploitation	(305)	(307)
Valeur comptable des actifs d'exploitation cédés	(125)	(148)
Total	(5 352)	(5 400)

* Dont honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de leur mission légale pour un montant de 1,2 millions d'euros.

NOTE 16

DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS,
DEPRECIATIONS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

en millions d'euros

	2024	2023
Dotations aux amortissements des immobilisations	(1 500)	(1 356)
sous-total	(1 500)	(1 356)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(186)	(207)
Reprises de provisions pour risques et charges	208	217
sous-total	22	9
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	(94)	(100)
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	87	88
sous-total	(6)	(12)
Total	(1 484)	(1 359)

NOTE 17

RESULTAT FINANCIER

en millions d'euros

	2024	2023
Produits financiers		
Produits financiers de participation	4	123
Intérêts et produits assimilés	26	7
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	3	2
Charges financières		
Intérêts et charges assimilés	(125)	(81)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions *	(24)	(12)
Différences négatives de change	(2)	(1)
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0
Total	(118)	37

* Les dotations financières incluent 2,4 millions d'euros en lien avec le reclassement de la composante financière des indemnités de fin de carrière, antérieurement constatée en résultat d'exploitation.

NOTE 18

RESULTAT EXCEPTIONNEL

en millions d'euros

	2024	2023
Produits exceptionnels		
Opérations de gestion	3	0
Cessions d'éléments d'actif	90	32
Reprises sur dépréciations et provisions*	55	45
Charges exceptionnelles		
Opérations de gestion	(17)	(21)
Cessions d'éléments d'actif	(55)	(13)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions **	(107)	(82)
Total	(31)	(38)

* dont 46,7 millions d'euros de reprise dérogatoire.

** dont 103,9 millions d'euros d'amortissement dérogatoire.

NOTE 19

INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

en millions d'euros

	2024	2023
Immobilisations financières	1 726	1 306
Créances :		
Créances d'exploitation	189	229
Créances financières*	1	1
Dettes :		
Dettes d'exploitation	139	283
Dettes financières *	0	0
Produits et charges :		
Produits opérationnels	550	696
Charges opérationnelles	(534)	(542)
Produits financiers	4	3
Charges financières	(66)	(50)

* A fin 2024, le montant de la dette envers Bouygues Relais s'élève à 2 230,6 millions d'euros contre une dette de 940,3 millions d'euros à fin 2023.

NOTE 20

SITUATION FISCALE

Bouygues Telecom a opté en 2003 pour le régime d'intégration fiscale (art. 223 A à U du CGI).
Le périmètre d'intégration fiscale inclut Réseau Clubs Bouygues Telecom, Bouygues Telecom Initiatives, Tisseo Services, Alléo (ex 1913), C2S, BT Projets IV, BT Projets V, BT Projets VII, OnCloud, Keyyo, Apizee, Bouygues Telecom Flowers.

Bouygues Telecom comptabilise sa charge d'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale ; en tant que tête de groupe, elle appréhende l'économie d'impôt générée par les résultats déficitaires des filiales.

Pas de fait marquant sur 2024 concernant l'intégration fiscale.

20.1 REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'IMPOT SUR LES RESULTATS

en millions d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	462	(140)	322
Résultat exceptionnel	(31)	9	(21)
Participation / Intéressement des salariés	(30)	9	(21)
Total	402	(122)	280

NOTE 21

EFFECTIFS

	2024	2023
Cadres	4 892	4 752
Etam	2 105	2 144
Total collaborateurs	6 997	6 896
Effectif moyen sur 12 mois	6 953	6 829

NOTE 22

INSTRUMENTS FINANCIERS

22.1 COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

La politique de couverture du risque lié à une évolution défavorable des taux d'intérêt consiste essentiellement à couvrir, à moyen terme, tout ou partie de l'encours prévisionnel de la dette nette globale.

Les opérations initiées dans le cadre de cette politique sont : des *SWAP de taux* qui permettent de fixer les interets indépendamment de l'évolution des taux, et des tunnels qui permettent de se protéger contre une évolution défavorable excédent une certaine limite (tout en permettant de profiter d'une évolution défavorable). Les produits et les charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes.

Le tableau ci-dessous détaille, échéance par échéance, le montant notionnel du portefeuille à fin de période.

en millions d'euros

	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps de taux	-	1 130	-
Options de taux (caps, floors et tunnels)	-	1 800	-
Total	0	2 930	0

Au 31 décembre 2024, la valeur de marché (Net Present Value : NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture de taux est de - 13 millions d'euros. Ce montant est composé d'instruments de couverture de swaps de taux et de tunnels destinés à couvrir la dette de Bouygues Telecom à taux variable.

22.2 COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Au 31 décembre 2024, les achats à terme concernent des USD.

en millions d'euros

	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Achat à terme	14	15	-
Opérations de change dites "Flexi Terme"	-	-	-
Total	14	15	0

NOTE 23

ENGAGEMENTS HORS BILAN

23.1 ENGAGEMENTS LIES AUX DETTES FINANCIERES

23.1.1 Lignes de crédits autorisées

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2024	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières mobilisables	3285	0	0	3285	0

23.2 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

23.2.1 Contrats de location

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2024	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Loyers des sites techniques du réseau	540	48	96	396
Loyers des immeubles *	138	30	54	54
Autres locations **	343	66	129	148
Total	1021	144	279	598

* Y compris engagements sur les locaux.

** Essentiellement les locations de fibres optiques.

23.2.2 Autres obligations contractuelles données

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2024	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres obligations données	232	232	0	0

23.2.3 Corporate Power Purchase Agreements

Contrats	Durée (en années)	1ère date de livraison	Volume annuel (en GWh)
Statkraft	10	01.01.2025	14
Statkraft	9	01.01.2026	21

23.3 ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

23.3.1 Engagements commerciaux donnés

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2024	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	5 104	405	1 450	3 248
Engagements contractuels hors réseau	0	0	0	0
Total	5 104	405	1 450	3 248

Les commandes ouvertes SAP ne sont pas recensées dans les engagements hors bilan. Seuls les engagements pluriannuels sont considérés. Les principaux engagements contractuels divers concernent les prestations de services contractées auprès des propriétaires de pylônes (TDF, FPS, PFI et Cellnex), de Datacenters (Towerlink) et des fournisseurs de fibres optiques FTTH. Les engagements contractuels donnés, 5 104 millions d'euros, sont en baisse nette de 374 millions d'euros.

23.3.2 Cautions, avals et garanties reçues

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2024	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties reçues	-	-	-	-

23.3.3 Autres engagements commerciaux reçus

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2024	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	5 104	405	1 450	3 248
Engagements contractuels hors réseau	0	0	0	0
Total	5 104	405	1 450	3 248

23.4 AUTRES ENGAGEMENTS

Autorisations	Engagements donnés	Avancement
Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz pour une durée de 20 ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2015 pour la bande 700 MHz)	- Couverture progressive de la population métropolitaine (98% à 12 ans et 99,6% à 15 ans)	En cours
	- Couverture de zone de "déploiement prioritaire" définie par l'ARCEP, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 (50% au 17 janvier 2022, 92% au 17 janvier 2027, 97,7% à 15 ans) et les fréquences 800 (90% de la population en ZDP au 17 janvier 2022)	Engagement 2022 atteint
Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz (en 2011 pour une durée de 20 ans)	- Couverture dans chaque département (90% à 12 ans et 95% à 15 ans)	En cours
	- Couverture du réseau ferré national en 4G en 2022, 60% au 17 janvier 2027 et 90% au 17 janvier 2030	Engagement 2022 Atteint
Autorisations d'utilisation des fréquences de la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutres technologiquement	- Couverture progressive de la population métropolitaine (25% à 4 ans, 60% à 8 ans et 75% à 12 ans). Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui en l'occurrence cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réallouées à la 4G.	Atteint
	Le 12 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit new Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifié nos autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer nos nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement de nos fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences sont désormais neutres technologiquement, et peuvent donc être utilisées indépendamment pour la 2G/3G/4G/5G.	
Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz (5G) (le 12 novembre 2020, jusqu'au 17 novembre 2035 et pourra être prolongée jusqu'au 17 novembre 2040)	- Programmes ciblés d'amélioration de la couverture avec la couverture de 5 000 zones par opérateur d'ici 2029	En cours
	- Généralisation de la 4G sur l'ensemble des sites de notre réseau => 100% des sites existants au plus tard le 9 avril 2021 (décalé de 3 mois et 1 semaine en application de l'ordonnance n°2020-306 portant sur le report des échéances administratives lié à la crise sanitaire), sauf pour les sites du programme "Zones Blanches centre Bourg" dont 75% de sites sont déjà passés en 4G, et 100% devront l'être au plus tard le 31 décembre 2022	Atteint
	- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'extérieur des véhicules au plus tard le 9 avril 2021 (reporté de 3 mois et une semaine en application de l'ordonnance n°2020-306).	Atteinte
	- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'intérieur des véhicules au plus tard le 9 octobre 2025	En cours
	- Couverture de 90% des voies du réseau ferré régional au plus tard le 31 décembre 2025	Atteinte
	- Apporter la "bonne couverture" en voix et sms à 99,6% de la population au 9 décembre 2027 et 99,8% au 9 décembre 2031.	En cours
Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz (5G) (le 12 novembre 2020, jusqu'au 17 novembre 2035 et pourra être prolongée jusqu'au 17 novembre 2040)	- Déploiement de sites dans la bande 3,5 (3 000 sites fin 2022, 8 000 sites fin 2024 et 10 500 sites fin 2025) dont 25 % doivent se situer en zones rurales ou territoires d'industrie hors zones très denses	Engagement 2022/2024 atteints(sauf 25% ZDP IT)
	- Fourniture d'un débit d'au moins 240 Mbit/s par secteur depuis 75 % des sites à fin 2022, 85 % des sites à fin 2024, 90 % des sites à fin 2025, 100 % des sites à fin 2030	Engagement 2022/2024 atteints
	- Couverture de l'intégralité des axes à vocation de type autoroutier en outdoor, avec un accès à des services différenciés, avec un débit descendant maximal théorique de 100 Mbit/s et un temps théorique inférieur à 10 ms entre la fourniture des paquets de données de l'utilisateur à la couche radio de l'émetteur et la réception à la couche MAC (Medium Acces Control) du récepteur à fin 2025 et des axes routiers à vocation simple (ARI) avec un débit descendant maximal théorique de 100 Mbit/s à fin 2027.	En cours
	- Fourniture d'une offre fixe à partir du réseau 5G à compter de fin 2023, s, une offre commerciale sur des services différenciés à compter de fin 2023, la fourniture de service aux "verticaux".	Respectée
	- Accueillir les MVNO et leur fournir une offre 5G, une obligation de transparence sur les sites en panne et les déploiements prévisionnel, rendre le réseau mobile compatible au protocole IPv6 et faire droit aux demandes de raccordements des systèmes DAS, publier un cahier des charges commun aux 4 opérateurs	Respectée

NOTE 24

ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

en %

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Bouygues	90,2	90,2
JCDecaux Holding	9,5	9,5
Société Française de Participation et de Gestion	0,4	0,4
Total	100,0	100,0

NOTE 25

CONSOLIDATION DES COMPTES

Bouygues Telecom établit des comptes consolidés.
Les comptes consolidés du groupe Bouygues Telecom sont intégrés globalement dans les comptes du groupe Bouygues.

NOTE 26

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Les sociétés détenues directement sont les suivantes :

en millions d'euros

	Capital	Autres capitaux propres *	% de participation	Valeur comptable des titres		Prêts et avances	Chiffre d'affaires HT	Résultat
				Brute	Nette			
Réseau Clubs Bouygues Telecom	58	14	100	94	94	0	718	2
Bouygues Telecom Initiatives	0	1	100	6	2	2	0	0
1913	2	-3	100	7	7	3	12	-1
Bouygues Telecom Services	1	1	100	2	2	0	17	1
Tisseo	1	0	100	29	29	0	49	0
Winnovation	0	1	100	0	0	0	1	0
Infracos	6	0	50	3	3	0	186	-1
Keyyo	1	10	100	87	87	9	71	-1
BT COM**			40	15	15	0	22	
LA POSTE TELECOM	166	-259	100	972	972	0	338	28
On Cloud	1	-6	100	35	35	16	9	-4
BT Projets IV	0	0	100	0	0	0	0	0
BT Projets V	0	0	100	0	0	0	0	0
Société de Développement de la Fibre au Service des Territoires **	0	13	49	0	0	0	436	-58
BT Projets VII	0	0	100	0	0	0	0	0
Bouygues Telecom Flowers	0	-2	100	0	0	2	0	-13
Phoenix France Infrastructures **	2	158	40	74	74	55	21	12
Phoenix France Infrastructures 2 **	120	-9	40	0	0		74	-44
Nexloop France **	22	216	49	107	107		89	-17
Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure Fibre **	61	274	49	30	30		507	-5
Cellnex France Infrastruture **	4	35	49	21	21		6	-9
Cityfast***	80	-35	0	0	0	0	44	-9
Towerlink***	260	-34	0	0	0	0	33	-26
C2S	2	0	100	7	7		30	-1
FCT mobile device financing loans	120	0	100	125	120	0	0	0
SFST	1	0	5	0	0	0	25	3
NUMSPOT	35	-9	19	7	7	0	1	-6

* Autres capitaux propres hors résultat
** Les données sont issues des états financiers non certifiés par les Commissaires aux comptes à ce stade